



**COMMUNE de MANZIAT (Ain)**

**PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 24 octobre 2012, 20H30.**

**Date de la convocation :** 17 octobre 2012

**Nombre de membres en exercice :** 18

**Présents:** DESROCHES Daniel, ARNAL Stéphane, BOYAT Denis, BOYAT Marie-Eve, BOYAT Thierry, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CATHERIN Pascale, COULON Arnaud, DESMARIS Ludovic, DUBY François, FEYDEL Josiane, LACROIX Christian, LARDET Denis, LAURENT Jean, PENIN Jacques, VOISIN Luc.

**Absents excusés :** FAVRE Olivier.

**Pouvoirs :**

**Président de séance :** DESROCHES Daniel

**Secrétaire de séance :** FEYDEL Josiane

☒ Procès-verbal de la séance du 26 septembre 2012: le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à l'unanimité.

**1) Admission en non valeur au budget assainissement de 213.34 € sur demande du Trésorier**

Monsieur le Maire explique au Conseil que par courrier en date du 19 septembre 2012, le Trésorier de la Commune demande de bien vouloir admettre en non valeur au budget assainissement les impayés d'une société ayant déposé le bilan :

- 213.34 € non recouverts en 2010 ;

Le Conseil Municipal, à mains levées et l'unanimité, accepte de passer la somme de 213.34 € en non valeur au budget assainissement.

**2) Enquêtes publiques pour le renouvellement et l'extension de l'autorisation d'exploiter une carrière sur le territoire de la Commune de Saint-Martin-Belle-Roche par les sociétés SAS TRMC et MASSON SA**

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que les sociétés SAS TRMC et MASSON SA ont sollicité le renouvellement et l'extension de l'autorisation d'exploiter une carrière sur le territoire de la Commune de Saint-Martin-Belle-Roche. Une enquête publique est ouverte du 10 octobre au 9 novembre 2012 dans cette commune, où le dossier est déposé et un registre ouvert afin de recueillir les différentes remarques.

La Commune de Manziat se situant dans un rayon de 3km du lieu d'implantation des établissements, a annoncé l'enquête par voie d'affichage en Mairie et de publication sur son site internet, et doit désormais donner son avis sur cette dernière.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des dites enquêtes publiques, donne, à mains levées et l'unanimité, un avis favorable à ces deux projets de renouvellement et d'extension d'autorisation d'exploiter une carrière sur le territoire de la Commune de Saint-Martin-Belle-Roche pour les sociétés SAS TRMC et MASSON SA.

### **3) Convention de mise à disposition du policier intercommunal**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la CCPB propose de mettre à disposition de ses communes membres Michel GIROD, policier intercommunal, afin d'assister les policiers municipaux. Ainsi, à Manziat, il peut venir en renfort du policier municipal pour les opérations de contrôle, l'organisation et la gestion des manifestations, ou éventuellement pour le remplacer en cas de besoin quand il est absent.

La CCPB a donc élaboré une convention de mise à disposition, qui précise les fonctions qu'il peut exercer et les modalités de facturation de ses interventions par la CCPB aux communes. Elle précise qu'un rapport annuel sur son activité sera adressé aux communes.

Le Conseil municipal autorise, à mains levées et l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la présente convention avec la CCPB pour la mise à disposition de la commune de Manziat du policier intercommunal.

### **4) Annulation de la Participation pour Voies et Réseaux (PVR)**

Monsieur le Maire informe le Conseil que par délibérations des 29 janvier 2002 et 25 février 2003, la participation pour voies et réseaux a été instaurée Chemin du Pré du By. Elle visait à la réalisation de travaux de voirie sur ce chemin pour un montant alors estimé à 14 106.63€. Les terrains concernés étant avant inconstructibles, il avait été décidé de les rendre constructibles et en contrepartie de faire payer la PVR pour financer les travaux de voirie à venir.

Or ces travaux n'ont jamais été réalisés, et l'estimation est devenue obsolète depuis l'année 2003. De plus, la PVR n'a pas été instaurée sur la totalité du chemin, donc certains riverains devraient payer un morceau de la route et d'autres non, alors que tous vont l'utiliser. Les riverains des autres chemins de la commune qui sont à refaire ne sont pas assujettis à une telle taxe. Il y a donc un manque d'équité.

Monsieur le Maire propose d'annuler cette PVR, et de rembourser le seul riverain à qui elle a jusqu'alors été demandée.

Il précise, pour appuyer cette proposition, que jusqu'au 1er janvier 2015, la Taxe d'Aménagement se cumule avec la PVR et la PAC, mais qu'ensuite la PVR et la PAC seront supprimées et l'augmentation de la TA les compensera. Donc la PVR est de toute manière vouée à la disparition.

Le Conseil municipal accepte, à mains levées et à l'unanimité, de supprimer la PVR qui avait été instaurée Chemin du Pré du By, et de rembourser Mr VIERA Jonathan des 760.38€ qu'il a déjà versés.

### **5) Relèvement du taux de la taxe d'aménagement**

Monsieur le Maire indique que pour financer les équipements publics des communes, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été instaurée par le gouvernement à compter du 1er mars 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1er janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

Monsieur le Maire insiste sur le fait que cette taxe est due une seule fois lors de la délivrance de l'autorisation d'urbanisme (construction, agrandissement, piscine, place de stationnement extérieure...).

La commune ayant un Plan Local d'Urbanisme approuvé, la taxe d'aménagement s'est appliquée de plein droit au taux de 1% en mars 2012. La commune peut toutefois fixer librement dans le cadre des articles L. 331- 14 et L. 332-15 un autre taux et dans le cadre de l'article L. 331-9 un certain nombre d'exonérations.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à mains levées et avec une abstention et 16 voix pour, décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux maximum de 5 %.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans. Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans. Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

## **6) Validation du projet de gymnase proposé par la CCPB.**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la CCPB a présenté un projet de salle de sport à implanter sur le site de l'Espace du Chêne. Il lui présente les plans dudit projet.

Le montant du projet présenté s'élève donc à 1 070 865€ HT. La CCPB propose de prendre en charge 836 120.40€ HT. Resterait donc à la charge de la Commune 234 744.60€ HT.

Suite au premier projet présenté à la Commune, la commission souhaitait un terrain plus grand qui aurait permis d'avoir un terrain de handball aux dimensions règlementaires, et des gradins mobiles. Or, la CCPB ne prenant en charge que 80% d'un plafond de dépense de 1 000 000€, il en revenait donc pour plus de 800 000€ à la charge de la commune. Avec les nombreux projets en cours, elle ne pouvait s'engager dans une telle dépense.

Christian LACROIX explique qu'il est dommage de construire une salle des sports qui ne soit pas exactement ce que l'on attend. Le terrain permettra de jouer au handball, mais il ne pourra être homologué et pourra simplement servir pour l'entraînement. Il craint qu'une fois le projet achevé le conseil ne regrette de n'avoir pas investi un peu plus d'argent pour avoir un gymnase plus adapté.

Le Conseil est unanimement d'accord avec Christian LACROIX sur ses remarques. Cependant il reconnaît également que le fait de pouvoir avoir une salle de sport dans les conditions prévues, avec une telle participation de la communauté de communes, est une aubaine, et qu'il faut être raisonnable.

Monsieur le Maire ajoute également qu'il faudra ajouter aux 234 744.60€ HT le coût des parkings et de l'ensemble des VRD qui seront intégralement à la charge de la Commune. Le coût de fonctionnement de la salle des sports n'est également pas encore connu et sera à la charge de la Commune. La salle est avant tout un équipement qui permettra aux enfants de la commune de faire du sport à l'abri, dans de bonnes conditions. Des terrains de handball homologués existeront de toute manière sur le territoire de la CCPB.

Le Conseil municipal accepte, à mains levées et à l'unanimité, le projet proposé par la CCPB, et de prendre en charge 234 744.60€, en regrettant toutefois que la CCPB refuse de prendre en charge 80% du montant du projet qu'aurait souhaité la commune.

Monsieur le Maire précise que le permis de construire sera déposé avant le 31 décembre 2012, les entreprises sélectionnées en juin 2013, et le début des travaux prévu pour septembre 2013. Le budget de la commune ne sera donc impacté que sur 2014.

### **Comptes rendus des commissions :**

⇒ Commission Espace du Chêne (Arnaud COULON, Josiane FEYDEL, Pascale CATHERIN, Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Denis BOYAT, François DUBY) : Denis LARDET fait le point sur l'avancement des travaux de la salle des fêtes. La plateforme réalisée par l'entreprise DE GATA est terminée. Les blocs de béton ont tous été évacués. Le maçon attaquera ses travaux la semaine prochaine. Le parking sera modifié côté école privée. Concernant les maisons SIBELLAS, un projet simplifié a été élaboré pour la destruction de la maison située dans le virage. Des plateaux ralentisseurs sont envisagés pour créer une zone 30km/H. Le projet est à discuter.

⇒ Commission Urbanisme (Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Jean LAURENT): Denis LARDET dresse la liste des dernières demandes d'urbanisme.

⇒ Commission voirie (Thierry BOYAT, Jacques PENIN, Ludovic DESMARIS, Denis CATHERIN, Jean LAURENT, Stéphane ARNAL) :

Pascale CATHERIN explique au Conseil que la Commission a revu le plan de circulation de la commune. Les entrées de Manziat, dans le sens Feillens/Manziat et Chevroux/Manziat seront déplacées afin de limiter à 50 km/h la vitesse :

- dans le 1er cas du chemin des Carrons (VC6) et du chemin de Lavy (VC37)

- dans le 2ème cas du chemin de St Laurent-des-Sables (VC8) et du chemin des Borjons (VC6), car actuellement ces chemins peuvent être empruntés à 90km/h.

Le Conseil Général sera consulté à ce sujet. Des devis sont en cours pour l'achat des panneaux. Le passage du chemin vieux à 70km/h est à étudier.

Les poteaux bois pour les coussins berlinois sont arrivés.

Lors du prochain Conseil il faudra délibérer afin de dénommer le chemin situé entre Croppetet et Grandes Terres afin que les futures constructions puissent avoir une adresse. Le nom de Chemin des Accacias est évoqué.

⇒ Commission assainissement (Denis BOYAT, Arnaud COULON, Denis LARDET, François DUBY, Jacques PENIN, Josiane FEYDEL, Denis CATHERIN):

Jean LAURENT explique que les conventions de rejets sont finalisées. Il reste à rencontrer les entreprises pour entamer la phase de négociation.

Des devis ont été demandés pour effectuer des passages caméra Rue Vieille.

La commune n'a toujours pas reçu de réponse de la part de Mr le Préfet au courrier qui lui a été envoyé concernant les blocages du dossier de la station d'épuration, et insistant sur le fait que la station doit être implantée à côté de l'ancienne et non sur les terres agricoles. La MISEN avait alors considéré que les 250 000€ de surcoût pour implanter la station en zone non inondable, et 50 000€ de surcoût pour l'installation des pompes de relevage, ne justifiaient pas la dérogation que nous attendions pour lancer l'avant projet définitif.

⇒ Commission Environnement (Thierry BOYAT, Josiane FEYDEL, Olivier FAVRE, Ludovic DESMARIS, Denis BOYAT, Pascale CATHERIN):

Jean LAURENT revient sur les plantations qui seront effectuées.

La réunion avec les agriculteurs est en cours de préparation.

⇒ Commission CLES (François DUBY, Marie Eve BOYAT, Christian LACROIX, Denis BOYAT, Olivier FAVRE) :

Josiane FEYDEL explique au Conseil que dans le cadre du projet citoyenneté il reste 1 163€ pour le skate parc. Mais pour cette année, les écoles souhaitent travailler sur ce qu'est être citoyen dans la commune. Des rubriques du Manziat infos et du site internet leur seront ouvertes.

Les mini olympiades ont été repoussées.

Les cours informatique ont débuté. Mr APPERT souhaite un 9<sup>e</sup> poste. Josiane FEYDEL indique qu'elle a la possibilité d'en récupérer un.

Le 10 novembre aura lieu l'accueil des nouveaux arrivants. Cette année il se fera sans les associations car l'an passé il y avait plus de membres d'associations que de nouveaux habitants. De plus les associations ont déjà entamé leurs activités. En contrepartie, le livret des associations sera donné aux nouveaux et l'opportunité de créer un forum des associations sera étudiée. La Commission doit rencontrer les associations pour leur parler des subventions, de l'inauguration de la salle des fêtes, elle en profitera pour leur montrer le livret et leur parler du forum.

Les commerçants ont été réunis pour l'opération vitrines de Noël dont le thème sera les flocons. Il faudra retrouver les flocons identiques et tenter de constituer le mot le plus long.

La commission a continué son travail sur les subventions. Des subventions de fonctionnement seraient attribuées aux musiques pour leur participation aux manifestations et au foot en tant qu'équipement communal. Le feu d'artifice serait maintenu.

Des subventions exceptionnelles seraient créées pour les 50<sup>e</sup> anniversaires et les projets présentés sur dossier.

Un travail sur les tarifs de la nouvelle salle des fêtes, en relation avec ceux de la salle des sports, sera fait.

La Chorale « De bouche à oreille » se propose pour l'inauguration de la salle. En revanche la commission ne souhaite pas qu'elle convie d'autres Chorales, l'évènement étant bien la salle et non un concert de chorales. Les associations qui souhaiteraient également participer sont les bienvenues. Un diaporama du chantier de la salle sera présenté lors de cette inauguration, montrant l'évolution de la construction.

⇒ Commission Communication (Jacques PÉNIN, Josiane FEYDEL, Christian LACROIX, Stéphane ARNAL, Pascale CATHERIN) :

Denis BOYAT fait le point sur la fréquentation du site et sur la couverture et l'arborescence du bulletin.

### **Informations et questions diverses.**

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'opération Brioches a rapporté 3 204.89€, versés à l'ADAPEI.

Au regard du nombre de reprises de concessions à effectuer, et du coût des travaux qui en découlent pour la commune, les prix du cimetière seront ré étudiés.

Le montant de la redevance assainissement pour l'année 2013 sera également étudié pour une proposition au prochain Conseil.

Ludovic DESMARIS explique au Conseil que la Sécurité routière propose de fournir gratuitement des kits pédagogiques et de former les enseignants des deux écoles à leur utilisation, ceci dans le cadre de l'Attestation de Première Education à la Route (APER) obligatoire en primaire. Le permis piéton étant obligatoire pour rentrer en 6<sup>e</sup>.

Le défibrillateur va être livré et installé au CPINI.

(Séance levée à 23h40)

**Le Maire,**

**Le Secrétaire,**

**Les Conseillers,**